L'actu

Communauté de communes Loire Layon Aubance

OCTOBRE-DÉCEMBRE 2025

31

TRANSITIONS

LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Vélo, covoiturage, mobilités solidaires… participez à la consultation sur le plan de mobilité simplifié qui va transformer nos façons de nous déplacer

p.6-7

INITIATIVES

LE GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE

Accueil de votre enfant et parentalité : une seule porte d'entrée pour toutes vos démarches

p.8-9

DANS LES COULISSES

LES PROCHAINES ÉLECTIONS COMMUNAUTAIRES

Comprendre les enjeux d'un scrutin à deux niveaux

p.12-13

SUIVEZ LE MOUVEMENT

LOIRE LAYON AUBANCE

WWW.LOIRE-LAYON-AUBANCE.FR

À quelques mois des élections municipales et intercommunales de mars 2026, la Communauté de communes Loire Layon Aubance se prépare à accueillir les nouveaux élus pour la mandature 2026/2032.

Les élus actuels ont travaillé sur le bilan communautaire et les enjeux d'avenir, à travers des séminaires organisés avant l'été. Une réunion publique s'est également tenue le 9 juillet à Faye-d'Anjou, proposant aux habitants un temps d'échanges et d'information.

Pour aller plus loin, ce numéro de *L'actu* vous présente deux dossiers afin de tout comprendre sur l'organisation de la Communauté de communes et sur le fonctionnement de ce scrutin.

> *Explications pages 10 à 13*

SOMmaiRe

DANS VOS YEUX ! *Rencontre avec Marine et Alexandre* **P3**

ÇA BOUGE ! *Les actus flash* **P4**

TRANSITIONS *Bouger autrement, ici et maintenant* **P6**

INITIATIVES *Petite enfance : une seule porte d'entrée, mille réponses* **P8**

P10 DÉCRYPTAGE *Comprendre la Communauté de communes*

P12 DANS LES COULISSES *Les élections communautaires*

P14 NOS COMMUNES EN MOUVEMENT *L'art et la culture dans nos écoles*

P15 AGENDA *Nos prochains moments forts*

Édito

Marc Schmitter,
Président

Comprendre l'intercommunalité et ses enjeux

Vous l'expérimentez au quotidien : que ce soit pour le travail, la scolarité des enfants ou l'accès aux activités sportives ou culturelles, le bassin de vie de la plupart d'entre nous dépasse aujourd'hui le périmètre communal.
C'est ce constat qui a donné naissance aux communautés de communes comme Loire Layon Aubance. Avec l'évolution des modes de vie, l'intercommunalité est devenue une échelle plus pertinente pour répondre aux besoins des habitants. Dans un contexte budgétaire plus contraint, cela permet aussi de mettre en place à l'échelle intercommunale ce qui ne peut plus être réalisé par les communes seules. En confiant des compétences à l'intercommunalité, elles peuvent mutualiser leurs moyens et assurer la cohérence des actions sur l'ensemble du territoire, notamment face aux grands enjeux comme le développement économique, l'aménagement, la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la mobilité, l'environnement, l'assainissement....

La Communauté de communes s'apprête à vivre une échéance importante avec les élections de mars 2026, au cours desquelles vous serez invités à élire vos élus communautaires en même temps que vos élus municipaux. Pour vous aider à bien comprendre le rôle de la Communauté de communes Loire Layon Aubance et le déroulement de ce scrutin, ce numéro de L'Actu comporte deux dossiers spécifiques sur ces sujets.

Vous pourrez y suivre également l'avancement de deux projets structurants, le plan de mobilité simplifié et le guichet unique petite enfance, qui illustrent bien la pertinence de travailler à l'échelle intercommunale.

Nous revenons aussi, à travers un témoignage d'habitants, sur la conférence sur la biodiversité animée par Cyril Dion en septembre dernier, à laquelle vous avez été nombreux à assister. Sans oublier un éclairage sur ce qui bouge en Loire Layon Aubance, ainsi que l'habituel agenda des rendez-vous culturels et festifs de l'automne.

Bonne lecture,
Marc Schmitter

Édité par la Communauté de communes Loire Layon Aubance / Directeur de la publication : Marc Schmitter, Président **Rédactrice en chef :** Géraldine Delourmel, Directrice générale des services / **Rédaction :** Christophe de Bourmont, journaliste et Coline Guérin, responsable communication, avec la participation des services communautaires / **Photos :** Communauté de communes, sauf mention contraire / **Conception graphique et mise en page :** Lug Création, Val du Layon / **Impression :** Goubault Imprimeur (certifiée ISO 14001, ISO 9001, Imprim'Vert, PEFC et FSC), La Chapelle-sur-Erdre / **Distribution :** Alise services, Mauges-sur-Loire et Initiatives Emploi, Lys-Haut-Layon, entreprises d'insertion / **Tirage :** 27 600 exemplaires / **Dépôt légal à parution :** ISSN 3174-1688

Le magazine Loire Layon Aubance est distribué dans toutes les boîtes aux lettres, y compris Stop Pub (4 numéros par an tous les 3 mois). Si toutefois vous ne le receviez pas, merci de nous le signaler en adressant un e-mail à communication@loirelayonaubance.fr en indiquant vos nom, prénom et adresse complète..

Dans VOS yeux !

Chaque numéro, un habitant, chef d'entreprise, usager... nous parle de Loire Layon Aubance

> *Donner du sens à ce que nous vivons [...] et vivre en harmonie avec tout le vivant qui nous entoure*

Qu'est-ce qui vous a motivé à venir à cette conférence ?
Marine : Ce sujet m'intéresse beaucoup ! Je suis une amoureuse des plantes, je me sens très concernée par le monde du vivant et la biodiversité. Cela répond aussi à la démarche qu'Alexandre et moi essayons de mener : consommer moins et mieux, revenir à quelque chose de plus simple, avoir un potager, intégrer cet équilibre dans notre travail...
Alexandre : Nous avons quitté la grande ville pour ça. Nous habitions à Lyon, et nous avons voulu revenir en Anjou, notre région d'origine, pour nous rapprocher de nos racines et de la nature. Nous avons acheté une vieille maison que nous rénovons avec des matériaux écologiques, en faisant beaucoup nous-mêmes. Cela rejoint ce que disait Cyril Dion : donner du sens à ce que nous vivons, au-delà des aspects purement alimentaires, et vivre en harmonie avec tout le vivant qui nous entoure.

Qu'avez-vous notamment appris ou retenu ce soir ?
Alexandre : J'ai été frappé par l'importance de l'emploi des mots, surtout en politique. Quand on parle d'écologie, ça devient vite polémique, alors que si on l'aborde à travers ses bienfaits pour la santé et la sécurité, cela devient un sujet universel. En fait l'écologie est nécessaire pour le bien de tous, il est important de comprendre qu'elle doit infuser tous les sujets de notre société.
Marine : J'ai apprécié le rappel des 9 limites planétaires que l'humanité est en train de dépasser : c'est intéressant de dézoomer ainsi, de mettre les choses en perspective. Et puis c'était encourageant de voir la salle comble ce soir, cela montre que nous sommes nombreux à nous en préoccuper.

En quoi cela résonne-t-il avec votre vie quotidienne ?
Marine : Ce rapport au vivant est fondamental pour nous, nous souhaitons élever notre fille au contact d'un environnement naturel. Elle adore s'occuper du potager, observer les insectes dans le jardin... Nous l'emmenons régulièrement voir les animations proposées par les associations locales, ou participer à des trocs de plantes.
Alexandre : Dans les grandes villes, votre « environnement » se limite parfois à votre immeuble... ici, nous prenons davantage conscience des enjeux au niveau local, nous voyons les choix qui sont faits pour limiter l'artificialisation des sols, aménager les bourgs, créer des espaces verts, etc. Nous avons le sentiment que les communes du territoire prennent ça à cœur et impliquent les habitants.

Est-ce que cette conférence pourra vous pousser à modifier quelque chose ?
Alexandre : Pour ma part, elle a surtout conforté nos aspirations et nos convictions personnelles. Nous allons peut-être aussi nous intéresser encore davantage aux initiatives et acteurs locaux. Il y a de nombreuses propositions sur le territoire mais on ne le sait pas forcément, il faut se tenir informé.
Marine : Ça fait du bien de se sentir entourés de personnes avec qui nous pouvons partager ces idées. Cela nous donne encore plus envie de faire mouvement ensemble !

MARINE ET ALEXANDRE,
respectivement architecte d'intérieur (www.archipositive.com) et graphiste vidéo, sont de jeunes trentenaires installés à Beaulieu-sur-Layon depuis deux ans. Le 17 septembre dernier, ils sont venus à Faye d'Anjou assister à la conférence-débat « Regardons le vivant » avec l'écrivain et réalisateur Cyril Dion, organisée par la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

À PROPOS DE CYRIL DION
Comédien de formation, Cyril Dion est également poète, écrivain, réalisateur, conférencier et militant écologiste engagé.
Co-fondateur du mouvement d'action citoyenne *Colibris* et du magazine *Kaizen*, il a écrit et co-réalisé avec Mélanie Laurent en 2015 le documentaire *Demain*, César du meilleur documentaire en 2016.
En 2021, il co-écrit et réalise le film *Animal* qui traite de l'effondrement de la biodiversité et des enjeux de la relation entre l'humain et le reste du vivant.
https://www.cyrildion.com/

Ça bOuge!

POURSUITE DES ANIMATIONS INTER-ENTREPRISES

Le service développement économique de la Communauté de communes a organisé en 2025 huit rencontres inter-entreprises, regroupant à chaque fois plusieurs des 32 Zones d'activité économique (ZAE) du territoire.

L'objectif de ces rencontres est d'être à l'écoute des entreprises, de les informer sur la stratégie mise en place dans un contexte où la transition énergétique et écologique et l'optimisation foncière sont de vrais enjeux, de leur présenter les services offerts par la Communauté de communes Loire Layon Aubance, mais aussi de favoriser l'interconnaissance et susciter des coopérations et synergies.

En amont de chaque rencontre, les entreprises concernées peuvent répondre à un questionnaire qui permet à l'équipe du service développement économique de mieux cerner leurs attentes et de mettre en place des actions ciblées.

Ainsi en 2025, plusieurs animations ont été proposées en réponse aux problématiques exprimées :

- sensibilisation à la sûreté et sécurité avec le référent de la gendarmerie départementale,
- ateliers de réflexion autour de la mobilité durable des salariés,
- informations sur les appels d'offre publics, le photovoltaïque, la collecte et le tri des déchets, la rénovation durable...

Par ailleurs, des expérimentations de mutualisation vont être lancées sur la ZAE des Fontenelles à Brissac-Loire-Aubance, notamment sur les formations et le nettoyage des locaux, afin d'aider les entreprises à réaliser des économies d'échelle.

Pour plus d'informations sur ces animations, n'hésitez pas à contacter le service développement économique Loire Layon Aubance : *02 41 74 93 74*
economie@loirelayonaubance.fr

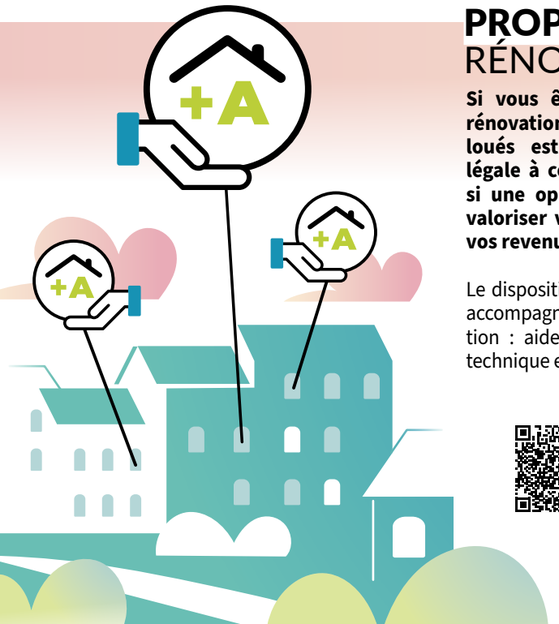

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS, RÉNOVEZ AVEC BAIL RÉNOV' !

Si vous êtes propriétaire bailleur, la rénovation énergétique des logements loués est désormais une obligation légale à court terme... mais c'est aussi une opportunité pour mieux louer, valoriser votre patrimoine et sécuriser vos revenus locatifs !

Le dispositif national Bail'Rénov peut vous accompagner dans vos projets de rénovation : aides financières, conseils, soutien technique et administratif…

Pour vous aider à tout comprendre sur ce dispositif et vous donner les clés pour agir, la Communauté de communes organise une réunion d'information publique **le 29 octobre à 18h, salle communautaire de Juigné-sur-Loire** (Parc d'activités de Lanserre, 15 rue de La Fuye, Les Garennes-sur-Loire), en partenariat avec l'ADIL de Maine-et-Loire.

Inscription en ligne *https://www.loire-layon-aubance.fr/agenda/proprietaires-bailleurs-renovez-avec-bail-renov/*
Pour tout complément d'information et/ou souhait d'inscription, contacter le *02 41 80 89 40*

VOUS ÊTES AGRICULTEURS ? PLANTEZ DES ARBRES !

Si vous êtes agriculteur sur les bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louet et du Petit Louet, le Syndicat Layon Aubance Louets peut vous accompagner dans votre réflexion autour de la place de l'arbre sur votre exploitation, ainsi que dans vos projets de plantation et d'agroforesterie.
Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement technique et même d'une prise en charge du coût du projet jusqu'à 80% HT selon les cas.

Pour toute information,
contactez Virginie CAILLEAU,
Technicienne infrastructure agroécologique : *06 86 97 27 91*
v.cailleau@layonaubancelouets.fr

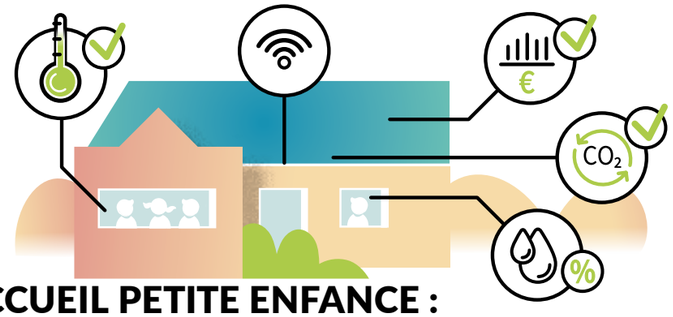

ACCUEIL PETITE ENFANCE : LA TECHNOLOGIE AU SERVICE D'UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN

Le multi-accueil des Goganes à Rochefort-sur-Loire, récemment réhabilité, effectue actuellement un test grandeur nature de « pilotage intelligent du bâtiment ». L'objectif est d'assurer un environnement plus sain pour les enfants tout en réduisant l'empreinte carbone de l'établissement.

Menée en partenariat avec Anjou Numérique, cette expérimentation consiste à installer des capteurs connectés pour mesurer en continu les niveaux de CO^2, la température, l'humidité et la consommation d'énergie et d'eau. Les données numériques sont transmises à une plateforme centrale où elles sont consolidées et analysées afin de :

- surveiller en temps réel la qualité de l'air intérieur et alerter en cas de taux de CO^2 trop élevé, de pic de consommation, de fuite, etc.,
- faciliter le suivi et le pilotage des températures pièces par pièces,
- optimiser la consommation d'énergie.

Avec ce projet innovant, la Communauté de communes Loire Layon Aubance veut se doter d'outils modernes et agiles pour agir en faveur de la santé de nos enfants et de l'environnement.

Après évaluation, l'initiative pourra être déployée dans d'autres établissements puis généralisée à l'ensemble des bâtiments communautaires et servir, pourquoi pas, de modèle à d'autres collectivités.

RÉHABILITATION ET EXTENSION DU MULTI-ACCUEIL 123 SOLEIL À BRISSAC LOIRE AUBANCE : LES TRAVAUX AVANCENT À GRANDS PAS

L'avancement est conforme au planning prévisionnel : l'extension de 261 m² est désormais construite, avec son préau à l'arrière. Les travaux de finition intérieure (peinture, sols souples et faux-plafond, mobilier sur mesure) et extérieure seront achevés mi-novembre.

L'extension pourra alors accueillir les enfants afin de libérer les locaux de la partie existante de 223 m², qui sera restructurée entre décembre 2025 et juillet 2026.

Cette rénovation permettra d'augmenter la capacité d'accueil du multi-accueil avec 6 nouvelles places, et de créer un espace pour les permanences et les animations assurées par le Relais Petite Enfance Loire-Aubance. La performance énergétique du bâtiment sera également améliorée.

Les professionnels du multi-accueil ont rencontré à plusieurs reprises l'architecte, Mme Vannier, afin de participer au choix des matériaux, du mobilier, des couleurs des peintures et revêtements, en lien avec le nouveau référentiel de la qualité d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant.

Les enfants et leurs parents suivent l'évolution du chantier avec curiosité et émerveillement.

Pour la réalisation de ce projet, la Communauté de communes est accompagnée financièrement par la CAF de Maine-et-Loire et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

UN PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ POUR METTRE EN PLACE LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DURABLE

La Communauté de communes Loire Layon Aubance élabore actuellement son Plan de mobilité simplifié (PMS), document de référence qui regroupe l'ensemble des actions favorisant la mobilité durable sur le territoire. Sa rédaction entame une dernière phase à laquelle les habitants sont invités à participer.

L'objectif du Plan de mobilité simplifié est de doter la Communauté de communes Loire Layon Aubance d'une vision stratégique claire et complète sur l'ensemble des actions qu'elle met en place pour répondre aux enjeux de mobilité, dans une optique de droit à la mobilité pour tous et de protection de l'environnement.

Le PMS recouvre les types de déplacements de personnes sur le territoire (voitures particulières, marche à pied, vélo, mobilités partagées et/ou solidaires, etc.), pour lesquels la Communauté de communes et les communes ont des leviers d'actions directs. Pour les transports collectifs et scolaires gérés par la Région, la Communauté de communes est un partenaire mais n'a pas la compétence.

RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX

Le Plan de mobilité simplifié prend en compte trois grands enjeux auxquels est confronté notre territoire :

1 **La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).** En Loire Layon Aubance, le secteur des transports routiers représente 47%*[1] des émissions de GES, et il continue d'augmenter (+5% entre 2011 et 2021*[1]) contrairement aux émissions produites par les entreprises, l'habitat et l'agriculture.

2 **L'accompagnement au changement.** Chacun sait que le modèle du « tout-voiture » n'est plus pérenne... pour autant, il reste difficile de changer ses habitudes. Emprunter le chemin de la mobilité durable nécessite un accompagnement, tant pour connaître les solutions disponibles que pour se lancer concrètement.

3 **La réponse aux besoins de déplacement des habitants.** Notre territoire présente la particularité de ne pas avoir de « centre » et d'être fortement « parcouru » par ses habitants. Selon l'enquête Cerema réalisée auprès des ménages, les deux-tiers des déplacements quotidiens font moins de 10 km, et la voiture est choisie... dès 2 km !

DES OBJECTIFS CONCRETS

Le PMS définit des objectifs chiffrés d'évolution des parts modales sur la période 2025-2030, avec des perspectives à 2035. Cela permet de fixer un cap, de créer les conditions de réussite par des actions appropriées et de disposer d'éléments d'évaluation dans le temps. Parmi les principales ambitions :

- **doubler la part du vélo :** passer de 2,5% à 5%, tous motifs de déplacement confondus.
- **Réduire la part de la voiture individuelle « autosolisme*[2]» :** passer sous la barre des 50%, contre presque 57% aujourd'hui.
- **Contribuer à la hausse des modes collectifs (en lien avec les actions menées par la Région) :** +1,5% pour les transports collectifs et +3% pour la voiture partagée.

5 GRANDES THÉMATIQUES

Les 18 actions proposées sont organisées selon cinq thématiques :

Pour chacun de ces thèmes, la réflexion s'est attachée à répondre à la fois aux problématiques d'équipement, de service, d'accompagnement, d'accessibilité et de faisabilité.

MOBILITÉ ACTIVE

Réalisation de liaisons cyclables communautaires et communales, aides à l'acquisition ou location de vélo à assistance électrique.

CHANGEMENT DE PRATIQUES

Information, sensibilisation, apprentissage auprès de la population et des employeurs.

INTERMODALITÉ ET VÉHICULES PARTAGÉS

Déploiement et équipement des espaces d'échanges multimodaux, covoiturage, autopartage.

SOLIDARITÉ ET INNOVATION ÉCOLOGIQUE

Mobilités solidaires, déploiement de bornes de recharge électrique, expérimentation et évaluation de nouveaux modes de déplacement.

TRANSPORTS COLLECTIFS ET PARTENARIATS

avec la Région et les territoires voisins

UN TRAVAIL COLLABORATIF ET OUVERT À TOUS

Atelier de concertation du Plan de Mobilité Simplifié avec des habitants et acteurs du territoire.

L'élaboration du PMS a démarré à l'été 2024 avec un diagnostic réalisé par l'agence d'urbanisme de la région angevine (AURA). Sur cette base, les élus et associations partenaires ont identifié les grands enjeux et construit la stratégie. En mai 2025, trois réunions de concertation ont invité les habitants, entreprises, associations et élus communaux à travailler ensemble sur les actions à intégrer au PMS.*[3]

**[1] Source : CEREMA 2022*

**[2] L'autosolisme se définit comme le fait de se déplacer seul dans son véhicule, sans passager, pour accomplir des trajets souvent quotidiens (travail, courses, loisirs, etc.)*

**[3] Tous les ateliers font l'objet de comptes-rendus accessibles sur le site de la Communauté de communes : https://www.loire-layon-aubance.fr/agir-pour-lavenir/mobilites/mobilites-durables*

De fin octobre à fin novembre, les habitants seront à nouveau consultés via une page dédiée sur le site internet de la Communauté de communes : vous aurez la possibilité de consulter l'ensemble des documents et d'ajouter vos commentaires et suggestions. N'hésitez pas à donner votre avis !

L'approbation définitive du PMS aura lieu en décembre.

Sur le site :
www.loire-layon-aubance.fr > Rubrique LA COMCOM' > A la une > Donnez votre avis sur le projet de plan de mobilité simplifié

LE GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE, « PORTE D'ENTRÉE » DE TOUTES VOS DEMANDES

Vous êtes parents ou futurs parents, vous cherchez à vous renseigner sur les différentes solutions d'accueil pour votre enfant en Loire Layon Aubance ? Vous vous posez des questions sur la parentalité ? Un seul réflexe : contactez l'un des quatre Relais Petite Enfance - Guichet Unique présents sur le territoire de la Communauté de communes.

Le Relais Petite Enfance (RPE) - Guichet Unique est un espace gratuit, financé par la CAF et la Communauté de communes Loire Layon Aubance, qui constitue la porte d'entrée principale pour toutes les demandes d'informations sur les modes d'accueil du territoire. Dédié à toutes les familles de jeunes enfants (moins de 3 ans), le RPE est aussi un lieu d'écoute sur les besoins d'accompagnement à la parentalité, ainsi qu'un espace ressource en matière de promotion de la qualité d'accueil du jeune enfant.

4 RELAIS PETITE ENFANCE EN LOIRE LAYON AUBANCE

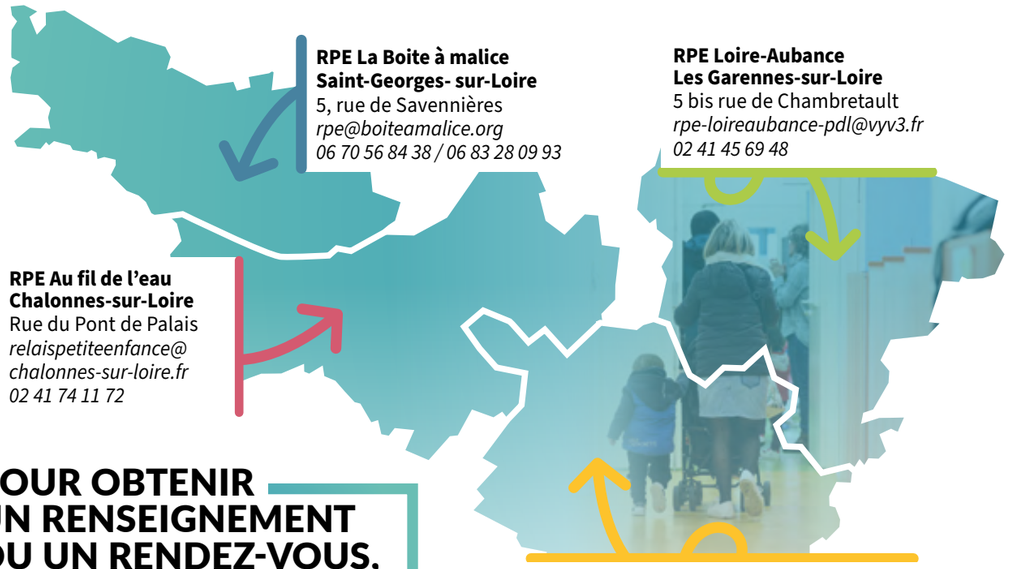

RPE La Boite à malice
Saint-Georges- sur-Loire
5, rue de Savennières
rpe@boiteamalice.org
06 70 56 84 38 / 06 83 28 09 93

RPE Loire-Aubance
Les Garennes-sur-Loire
5 bis rue de Chambretault
rpe-loireaubance-pdl@vyv3.fr
02 41 45 69 48

RPE Au fil de l'eau
Chalonnes-sur-Loire
Rue du Pont de Palais
relaispetiteenfance@chalonnes-sur-loire.fr
02 41 74 11 72

RPE Coteaux du Layon / Bellevigne-en-Layon
Centre socioculturel des coteaux-du-Layon – Neufbourg
relaispetiteenfance@centresocial-coteauxdulayon.fr
02 41 54 06 44

POUR OBTENIR UN RENSEIGNEMENT OU UN RENDEZ-VOUS, C'EST TRÈS SIMPLE

il vous suffit de contacter le RPE correspondant à votre commune d'habitation. Pour l'identifier, une carte interactive est à votre disposition :
https://www.loire-layon-aubance.fr/offre-daccueil-petite-enfance/

LA RÉPONSE À TOUTES VOS QUESTIONS

Les 8 animatrices des RPE sont disponibles sur rendez-vous téléphonique ou lors de permanences pour accueillir les parents en questionnement ainsi que les familles en recherche d'un mode d'accueil, écouter leurs besoins, leur présenter tous les modes d'accueil présents sur le territoire et les spécificités de chacun (public/privé/Maison d'assistantes maternelles/assistante maternelle à domicile).

Ce service gratuit et sans engagement est à votre disposition pour :

- être écouté sur vos questions et difficultés autour de la parentalité ;
- être orienté vers les lieux ressources parentalité et les solutions les mieux adaptés à vos besoins ;
- être informé sur les critères d'attributions des places pour l'accès aux structures d'accueil publiques de la Communauté de communes ;
- être accompagné sur la démarche de simulation du coût de l'accueil envisagé ;
- obtenir un dossier de pré-inscription pour les structures publiques du territoire, avec une aide à la complétude du dossier si besoin ;
- accéder à une liste à jour d'assistant.e.s maternel.le.s en activité et être accompagnés dans votre rôle de « parents employeurs ».

Un dispositif d'étude des demandes d'accueil et d'attribution des places en structure collective publique se réunit deux fois par an.

Les Relais Petite Enfance proposent également tout au long de l'année des temps enfants-parents et/ou des soirées thématiques sur les questions de la parentalité.

À noter : l'accès à un mode d'accueil n'est pas exclusivement réservé aux parents qui travaillent. C'est aussi possible pour chaque parent en fonction de son besoin (envie d'offrir un temps de socialisation à son enfant, besoin de répit, besoin de temps pour des activités sans présence de l'enfant...). N'hésitez pas !

À VOUS DE JOUER

Horizontalement
1 - La vérité sort de leurs bouches - Changea. **2 -** Expédie - Pas dans l'Église. **3 -** Deux cents à Rome - Intervient. **4 -** Indique la spécialité - C'est l'Europe - Dans la matrice. **5 -** Établirai - Mémoire vive. **6 -** Se rendrai - Image numérique. **7 -** Oeuvre à la libération des femmes - Accueillera très mal. **8 -** Rebelle en tête - Risque. **9 -** Capitale du Tarn - Pronom personnel - Propage la rumeur. **10 -** Il est son opposé - Dé. **11 -** Petite Compagnie - C'est le rôle des Relais Petite Enfance. **12 -** Tatonnai - D'avoir. **13 -** Métal - Accueillent les tout-petits.

Verticalement
A - Enfance la plus précieuse - Retour sonore. **B -** Précision dans le texte - Echelon. **C -** Vient après le lycée - Le Service Petite Enfance se penche sur leurs besoins. **D -** Les Relais Petite Enfance (RPE) sont là pour ça - Grand ouvert . **E -** Phase lunaire - Terminaison verbale - Ferme conviction - Indique la suite. **F -** Boisson chaude à Londres - Le premier - Méchant dans «le roi lion». **G -** Unique pour faciliter les démarches petite Enfance - A son jeu. **H -** Pour le repos - Or au labo - Blason. **I -** Parfois assistant - Etat américain. **J -** Célèbre Arturo - Brillait en Egypte - Respectée. **K -** Proteger.

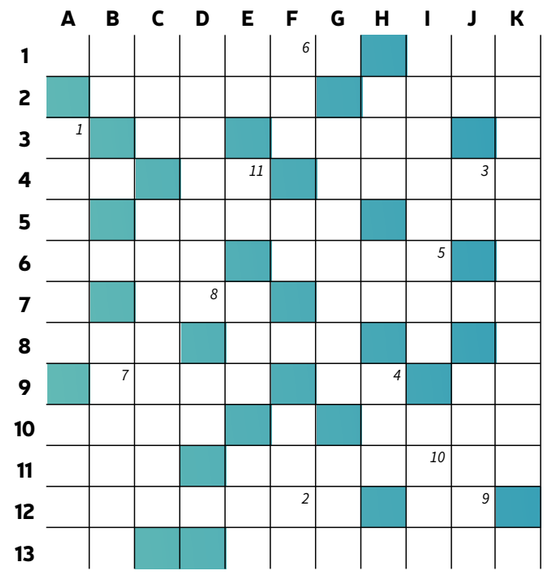

Fonction de père et mère

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

Réponses en page 15

((DécrYptage:))

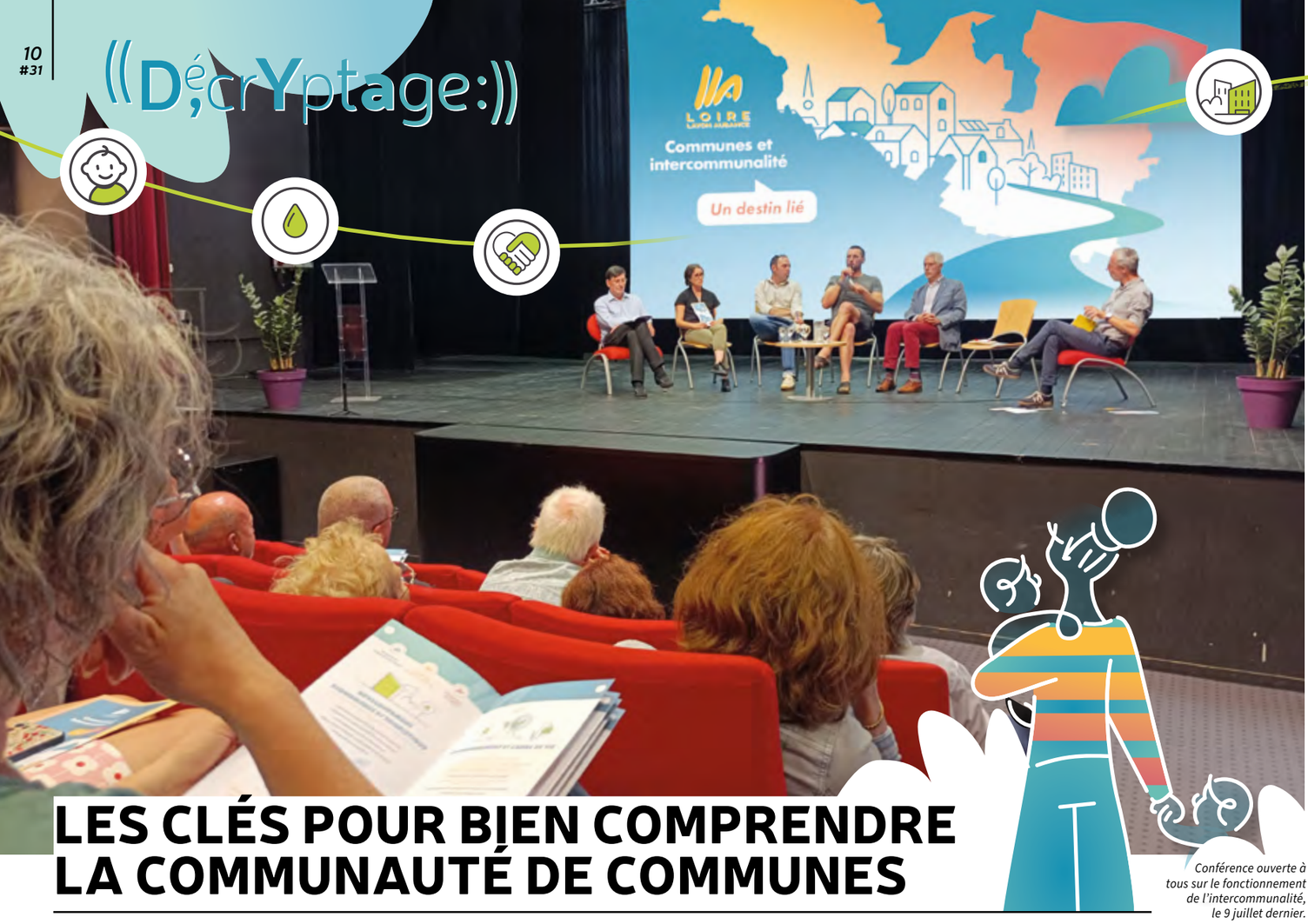

LES CLÉS POUR BIEN COMPRENDRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conférence ouverte à tous sur le fonctionnement de l'intercommunalité, le 9 juillet dernier.

Maillon incontournable de l'organisation territoriale, indissociable de ses communes membres, la Communauté de communes agit dans de nombreux domaines de l'action publique locale. Pourtant, l'intercommunalité demeure souvent méconnue pour nombre de citoyens. À quoi sert-elle ? Comment fonctionne-t-elle ? Quelles relations avec les communes ? Quelles sont ses domaines d'action ? Voici quelques clés pour comprendre.

Commençons par une définition : une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes d'un territoire continu, sur lequel elle assure de multiples missions d'action publique locale.

L'INTERCOMMUNALITÉ, À QUOI ÇA SERT ?

Aujourd'hui, nos modes de vie s'étendent bien au-delà des frontières de nos communes de résidence. Nos lieux de travail, les lycées de nos ados, certains services publics et marchands sont parfois éloignés. Et les questions environnementales (inondations, gestion de l'eau, protection de la biodiversité, énergie…) doivent être prises en charge à une échelle adaptée à la réalité des événements. La commune n'est donc plus l'échelon pertinent pour organiser certains services : économie et création d'emplois, petite enfance, habitat, mobilité, assainissement, etc. En s'organisant collectivement, les communes partagent des moyens, des expertises, des équipements et des services utiles à tous. Elles peuvent ainsi planifier collectivement l'avenir du territoire, adapter l'offre de service aux habitants et aux enjeux, développer la solidarité entre les communes qui ne disposent pas toutes des mêmes moyens. En clair, elles peuvent faire ensemble ce qu'il devient difficile de faire seule.

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

Sa gouvernance repose sur :

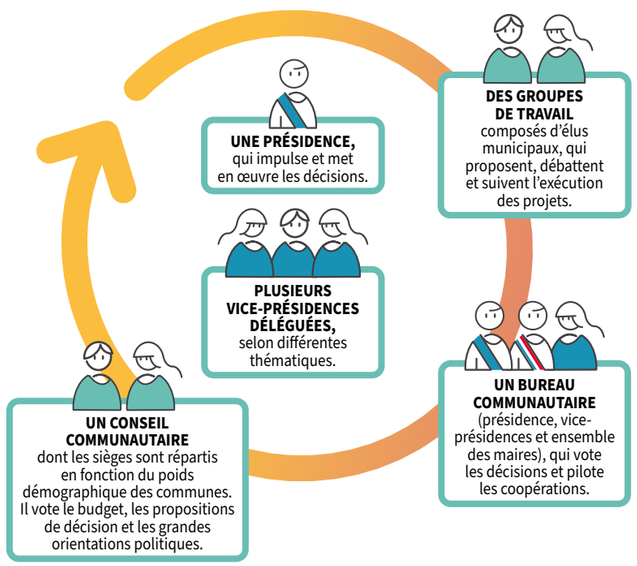

COMMENT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FINANCE-T-ELLE SES ACTIONS ?

Elle dispose de son propre budget, alimenté par :

- Les impôts (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises…).
- L'aide de l'Etat qui verse chaque année des dotations.
- Les redevances qui financent certains services : ramassage des ordures ménagères ou assainissement.
- La participation des communes en contrepartie des compétences confiées à la Communauté de communes (comme la petite enfance), pour un montant équivalent à ce que l'exercice de cette compétence leur coûtait auparavant.

Elle peut aussi recourir à l'emprunt et bénéficier de subventions pour certains projets.

COMMENT AGIT-ELLE ?

La Communauté de communes agit toujours en association avec ses 19 communes membres, présentes dans toutes les instances décisionnelles, et selon trois grandes modalités :

1. **Le pilotage des politiques locales :** l'intercommunalité exerce des compétences définies par la loi ou choisies par ses communes membres. Elle agit alors à la place des communes, à travers des projets et des actions qu'elle définit, met en œuvre et finance. Les décisions sont prises par les instances communautaires (bureau et conseil communautaire) composées d'élus municipaux.
2. **La mise en cohérence des politiques locales :** la Communauté de communes élabore un projet de territoire, socle commun pour planifier de façon concertée et cohérente l'offre d'équipements et de services sur le territoire. Elle favorise le dialogue, la coopération et le partage de bonnes pratiques entre les communes.
3. **Le portage de mutualisation pour tous :** en dehors des compétences transférées, la Communauté de communes peut porter des actions de mutualisation entre les communes qui choisissent de mettre des moyens en commun pour les exercer. La mutualisation permet de sécuriser les opérations complexes (marchés publics, droit des sols, ingénierie technique…), de dégager des économies d'échelle et d'assurer des services qu'une commune ne pourrait accomplir seule.

QUELLES SONT SES PRINCIPALES COMPÉTENCES ?

On distingue trois catégories de compétences intercommunales :

- **Les compétences exclusives :** certaines sont imposées par la loi comme l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique, la gestion des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations, la création et la gestion des aires d'accueils des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets. De plus, la Communauté de communes et les communes doivent ajouter 3 compétences au choix dans une liste établie par le législateur. En Loire Layon Aubance, les choix se sont portés sur la voirie, la mise en valeur de l'environnement et l'assainissement. Enfin, pour des raisons d'efficacité ou de coût, les élus ont choisi de confier également à la Communauté de communes l'accueil petite enfance, la mobilité et l'alimentation en eau potable.
- **Les compétences exclusives transférées :** parmi les compétences obligatoires exclusives, le territoire a fait le choix de s'allier avec des territoires proches pour gérer des compétences nécessitant des expertises particulières comme la gestion de l'eau potable (Syndicat d'Eau de l'Anjou), les milieux aquatiques (syndicats de bassins et de rivières), les déchets (3RD'Anjou), le déploiement de la fibre optique (Anjou Numérique).
- **Les compétences partagées :** elles sont transférées par les communes partiellement, et leur gestion s'effectue en coopération. Par exemple, l'inventaire de la biodiversité, l'accompagnement du vieillissement des populations, l'enseignement musical et la programmation culturelle à travers Villages en scène, la mise en place du Rézokili…

L'intercommunalité est donc devenue au fil du temps un acteur incontournable du développement territorial et du bien vivre ensemble en Loire Layon Aubance.

POUR EN SAVOIR PLUS,

n'hésitez pas à consulter le guide dédié qui explique le fonctionnement de la Communauté de communes :
www.loire-layon-aubance.fr > La Communauté de communes > Publications

Dans les coulisses

LES PROCHAINES ELECTIONS COMMUNAUTAIRES

En mars 2026, tous les citoyens en capacité de voter seront appelés à élire leurs nouveaux conseillers municipaux. Mais savez-vous qu'à travers cette élection, vous renouvellerez également le conseil communautaire ? Faisons le point sur cette échéance prochaine.

QUI SONT LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ?

Les conseillers communautaires sont tous des élus municipaux qui s'engagent, non seulement pour leur commune, mais aussi pour le territoire communautaire dans son ensemble. Ils composent le conseil communautaire, principal organe décideur de la Communauté de communes.

Ils élisent en leur sein la présidence de la Communauté de communes et les vice-président(e)s (équivalent des adjoints au maire dans les communes).

Ils peuvent décider de confier au bureau communautaire un certain nombre de décisions. Le bureau est composé du (de la) président(e), des vice-président(e)s et, en Loire Layon Aubance, de l'ensemble des maires.

QUEL EST LEUR RÔLE ?

Les conseillers communautaires participent à l'élaboration de la stratégie et des politiques de l'intercommunalité, aux délibérations et à toutes les prises de décisions collectives. Certains peuvent aussi prendre part aux groupes de travail qui sont créés sur différents projets, tout comme les élus municipaux non membres du conseil communautaire.

COMMENT SONT-ILS ÉLUS ?

La loi précise que « nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal » : c'est pourquoi **les listes des candidats au mandat de conseiller communautaire sont établies dans le même ordre que les listes des candidats aux élections municipales** (en alternant hommes et femmes pour assurer la parité). Ces listes figurent sur un unique bulletin de vote.

Les conseillers municipaux et communautaires sont élus pour six ans.

La loi du 21 mai 2025 a harmonisé le mode d'élection (qui auparavant différait pour les communes de moins de 1 000 habitants). Le scrutin est dit « à liste paritaire à deux tours, avec répartition des sièges à la proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne ».

Concrètement, les élections vont se dérouler de la façon suivante :

- Lors du 1er tour de scrutin, chaque électeur désigne la liste qu'il choisit pour sa commune et pour l'intercommunalité.
- Si une liste obtient dès le premier tour 50% ou plus des suffrages exprimés, elle reçoit la moitié du nombre de sièges. Les sièges restants sont répartis à la proportionnelle entre toutes les autres listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.
- Si aucune liste n'a obtenu 50% ou plus des suffrages exprimés au premier tour, il est procédé à un second tour où ne peuvent se présenter que les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour.
- Plusieurs listes peuvent fusionner au second tour si elles ont obtenu chacune au moins 5% des suffrages exprimés au premier tour.

Ensuite le système est le même : la moitié des sièges est attribuée à la liste arrivée en tête, puis les sièges restants sont attribués aux autres listes à la proportionnelle.

TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE SONT-ELLES REPRÉSENTÉES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ?

Oui, la répartition des conseillers communautaires est encadrée par la loi suivant les principes suivants :

- **Le nombre de sièges au conseil communautaire dépend du nombre total d'habitants. Pour la Communauté de communes Loire Layon Aubance, qui compte plus de 50 000 habitants, ce nombre est de 53.**
- **La répartition de ces sièges au sein du conseil est fonction du poids de la population de chaque commune, rapporté au nombre d'habitant total de la Communauté de communes.**
- **Chaque commune dispose d'au moins un siège, et aucune ne peut occuper plus de la moitié des sièges.**

EN LOIRE LAYON AUBANCE, LES SIÈGES DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SONT RÉPARTIS COMME SUIT :

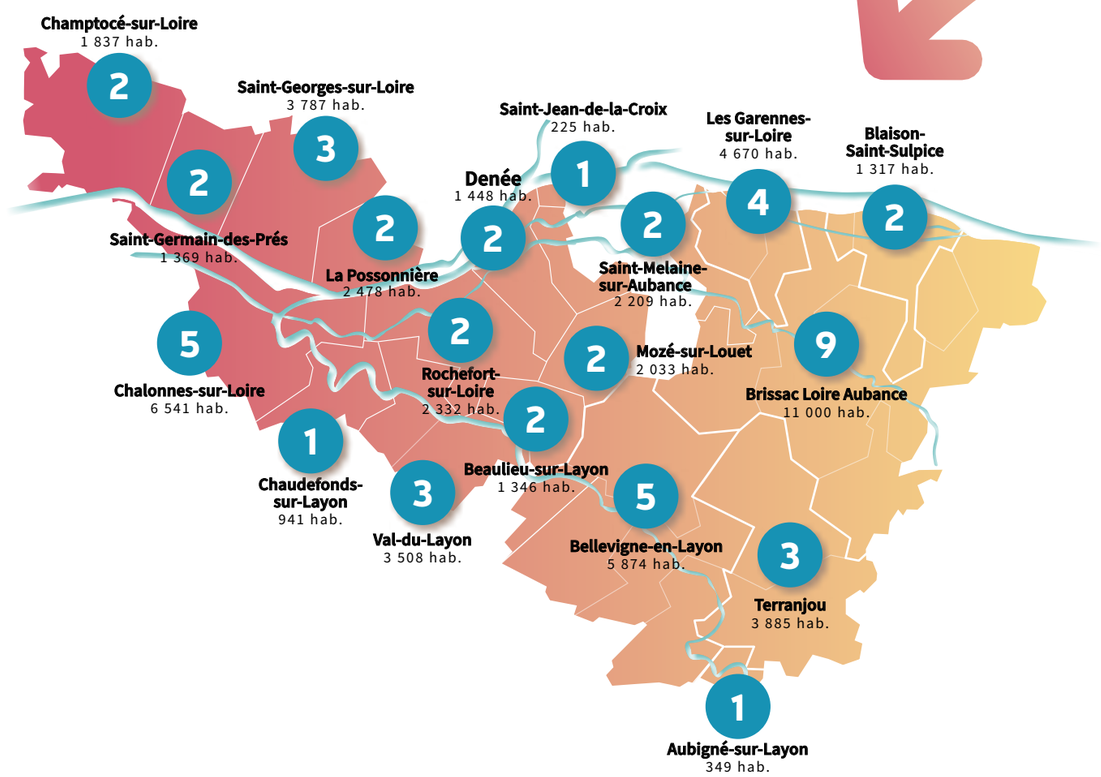

POUR EN SAVOIR PLUS,

n'hésitez pas à consulter le guide dédié qui explique le fonctionnement de la Communauté de communes :
www.loire-layon-aubance.fr > La Communauté de communes > Publications

EMMENER LES ENFANTS À LA RENCONTRE DE L'ART ET DE LA CULTURE

Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA), mis en place par la Communauté de communes en convention avec la Direction régionale des affaires culturelles, le Département de Maine-et-Loire et la Direction diocésaine de l'enseignement catholique, est un programme d'actions culturelles et artistiques à destination des jeunes de 3 à 17 ans. De nombreuses communes du territoire s'engagent et s'organisent pour permettre aux élèves de leurs établissements scolaires de profiter de ces sorties, rencontres et ateliers particulièrement enrichissants. En voici quelques exemples.

Théâtre musical pour les élèves de Mozé-sur-Louet

Au printemps 2025, 25 élèves de maternelle de l'école publique Le Petit Prince de Mozé-sur-Louet se sont déplacés à Juigné-sur-Loire afin d'assister au spectacle *Le cri du minuscule.*

Créé par la compagnie *Ne dites pas non vous avez souri,* sous l'impulsion du musicien et compositeur Simon Deslandes, ce spectacle pour enfants mêle le théâtre d'ombres et la musique, inspirée du jazz et de ses improvisations. Main dans la main, marionnettes et inventions sonores racontent l'histoire d'un amour (peut-être) impossible : celui d'un petit homme au chapeau et d'un insecte ailé.

Au total, 12 classes de moyenne et grande section ont pu y assister en Loire Layon Aubance.

Activités multiples pour les élèves de Terranjou

Sur les communes déléguées de Terranjou, 207 élèves, de la grande section au CM1, issus de différents établissements – les écoles publiques La Source de Chavagnes-les-Eaux, La Gloriette de Martigné-Briand et Les Goganes de Notre-Dame-d'Allençon, ainsi que l'Institut médicoéducatif de Martigné-Briand – ont été véhiculés vers Juigné-sur-Loire, Faye d'Anjou ou Saint-Melaine-sur-Aubance à l'occasion de différent spectacles et activités en 2024-2025.

Il y a en a eu pour tous les goûts : théâtre d'objets, ciné-concert, théâtre de marionnettes, spectacle musical, théâtre visuel et arts plastiques, cirque et vélo acrobatique... Plusieurs de ces spectacles étaient suivis d'ateliers de découverte et d'initiation.

Découvertes en musique pour les élèves d'Aubigné-sur-Layon

L'école publique d'Aubigné-sur-Layon a emmené 38 de ses élèves, de la petite section au CM1, voir trois spectacles centrés autour de la musique à Juigné-sur-Loire et Faye d'Anjou :

- 10 tout-petits de petite et moyenne section ont interagi avec le théâtre d 'objets *Ludilo* de la compagnie *Le mouton carré.*
- 13 élèves de CP et CE se sont plongés dans la magie du bruitage avec le comédien JereM et son ciné-concert *Y'a du monde sur la corde à linge,* suivi d'un atelier de découverte du cinéma *Les images animées* organisé avec le réseau de lecture publique Rézokili.
- Enfin, 15 élèves du CE au CM ont admiré la créativité musicale sans limites de Rédèr Nouha à travers son spectacle *Cavalcade en Cocazie,* suivi d'un atelier de découverte des instruments avec l'école de musique et de danse Le Quartet.

(' Agenda) !

EXPOSITION

Claire Alary, peinture, céramique et gravure.
Fanny Alloing, sculpture
Jusqu'au 2 novembre
Village d'artistes à Rablay-sur-Layon
Infos : 02 41 78 61 32
www.villageartistesrablay.com

ATELIER LEGO® TECHNIC

Atelier d'initiation à l'ingénierie et à la mécanique à l'aide des LEGO® : *les enfants jouent, créent et expérimentent autour de concepts scientifiques et techniques.*
> 11 octobre à 15h,
Médiathèque de Chalonnes-sur-Loire
> 29 octobre à 10h,
Bibliothèque de St Aubin-de-Luigné
Infos et résa : auprès de la bibliothèque

ATELIERS DE SOPHROLOGIE POUR LES AIDANTS

Initiation à la relaxation avec une sophrologue
Mardis 14 octobre, 4 et 8 novembre,
2 et 16 décembre de 14h30 à 16h à Brissac
Inscription : clic@loirelayonaubance.fr - 02 41 80 68 13

ESCAPE GAME : UN MEURTRIER À POUDLARD

Vous disposez d'une heure pour démasquer le coupable, sinon c'est vous qui deviendrez ses prochaines victimes…
> 17 octobre à 19h,
Médiathèque de La Possonnière
> 25 octobre à 10h,
Bibliothèque de Thouarcé
> 25 octobre à 17h30 et 19h30,
Médiathèque des Garennes s/Loire
> 5 novembre à 14h,
Bibliothèque de Mozé-sur-Louet
Infos et résa : auprès de la bibliothèque

FRANCE RENOV' : DES CONSEILLERS SUR VOS MARCHÉS

21 octobre à Chalonnes s/Loire
30 octobre à Champtocé s/Loire

RÉNOVEZ AVEC BAIL RÉNOV'

29 octobre à 18 h

Réunion d'information publique, à destination des propriétaires bailleurs privés.
Voir article p. 4
Inscription : 02 41 80 89 40
https://www.loire-layon-aubance.fr/agenda/proprietaires-bailleurs-renovez-avec-bail-renov/

© Mathilde Gros

EXPOSITION COLLECTIVE « PETIT FORMAT »

Du 7 novembre au 18 janvier
Village d'artistes à Rablay-sur-Layon
Info : www.villageartistesrablay.com - 02 41 78 61 32

INITIATION AU SABRE LASER ET JEUX DE RÔLE STAR WARS

Plongez dans l'univers de Star Wars :
une occasion unique de vivre une épopée interstellaire, où l'imaginaire devient réalité !
> 15 novembre, Bibliothèque de St Rémy-la-Varenne
Infos et résas : mediatheque@brissacloireaubance.fr
07 72 55 50 00

© Cecile Humeau

SALON D'AUTOMNE : ENTRELACEMENTS

Ce sont ces rencontres, amarrages des fibres végétales ou synthétiques, *que ce salon se propose de raconter au travers de créations textiles, papier, ou bois.*
> 15 novembre de 14h30 à 19h
> 16 novembre de 10h à 18h30
Village d'artistes à Rablay-sur-Layon
Info : www.villageartistesrablay.com – 02 41 78 61 32

© Gurvan L'Helgouac'h

AILLEURS

Ciné-concert – Compagnie Anaya
22 novembre, Pôle culturel de Faye d'Anjou
Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21

RENDEZ-VOUS DES AIDANTS

Temps d'échange avec une professionnelle
> 25 novembre et 27 janvier de 14h30 à 16h30
à Brissac-Quincé
> 28 novembre et 30 janvier de 14h30 à 16h30
à Chalonnes
Inscription : clic@loirelayonaubance.fr - 02 41 80 68 13

INAVOUABLE

Chanson/Humour
Alexis HK et Benoît Dorémus
28 novembre à 20h30, Pôle culturel de Faye d'Anjou
Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21

JEUX DE MASSACRE

Théâtre d'après l'œuvre d'Eugène Ionesco
Compagnie Les 2 Apaches
12 décembre à 20h30, Pôle culturel de Faye d'Anjou
Infos et résa : villages-en-scene.fr - 02 41 78 26 21

A TABLE !

Théâtre d'objets et gourmandises
17 décembre à 19h30,
Halle des Mariniers à Chalonnes-sur-Loire
Infos et résa : villages-en-scene.fr - 02 41 78 26 21

© Olivier Macé

TRIO DU BLED

Concert / Musique méditerranéenne
Titi Robin, Vincent Couprie & Tobie Koppe
9 janvier à 20h30,
Salle de la Perrine à Saulgé-l'Hôpital
Infos et résa : 02 41 78 26 21 - villages-en-scene.fr

TROC DE CHANSONS

Musique / Victoria Delarozière
16 janvier à 19h30,
Maison du Temps Libre à St Melaine-sur-Aubance
17 janvier à 19h30,
salle St Joseph à St Aubin-de-Luigné
Infos et résa : villages-en-scene.fr - 02 41 78 26 21

SOUS LA TABLE

Théâtre / Compagnie Les Zerkiens
28 janvier à 15h, 16h15 et 17h30,
salle St Louis à Beaulieu-sur-Layon
Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21

© Roland Gigoi

BIEN REPRENONS !

Théâtre / Détachement International du Muerto Coco
31 janvier à 20h30, Pôle culturel de Faye d'Anjou
Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21

RÉPONSES MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	E	N	F	A	N	T	S		M	U	A
2		B	A	C	L	E		L	A	I	C
3	P		C	C		A	G	I	T		C
4	E	S		U	E		U	T	E	R	O
5	T		F	E	R	A	I		R	A	M
6	I	R	A	I		S	C	A	N		P
7	T		M	L	F		H	U	E	R	A
8	E	P	I		O	S	E		L		G
9		A	L	B	I		T	E		O	N
10	E	L	L	E		S		C	U	B	E
11	C	I	E		E	C	O	U	T	E	R
12	H	E	S	I	T	A	I		A	I	
13	O	R			C	R	E	C	H	E	S

Fonction de père et mère

P	A	R	E	N	T	A	L	I	T	E

Dans VOS yeux !

Pour continuer à vous informer sur les actions que nous menons suivez nous sur
www.loire-layon-aubance.fr
et sur les réseaux

Conférence « Regardons le vivant » avec Cyril Dion le 17 septembre dernier à Faye d'Anjou (Bellevigne-en-Layon)

L'harmonie en mouvement

VOS SERVICES EN UN CLIN D'OEIL

SIÈGE SOCIAL
1 rue Adrien Meslier
49170 Saint-Georges-sur-Loire Cedex
02 41 74 93 74
contact@loirelayonaubance.fr
www.loire-layon-aubance.fr

Loire Layon Aubance
OUVERTURE
du lundi au jeudi de 9h à 12h31 et de 13h31 à 17h
le Vendredi de 9h à 12h31
(les services sont joignables par téléphone et mail l'après-midi)

ACCUEILS DES SERVICES DECENTRALISÉS

> **Services à la population :** Bellevigne-en-Layon
2 rue Jacques du Bellay / Thouarcé
02 41 54 02 68 – accueil.ddev@loirelayonaubance.fr

> **Services techniques :** Les Garennes-sur-Loire
Parc d'activités de Lanserre
15 rue de la Fuye / Juigné-sur-Loire
02 41 57 64 60 – accueil.dst@loirelayonaubance.fr

> **Assainissement :** Brissac Loire Aubance
217 chemin de la Gonorderie / Brissac-Quincé
02 41 44 64 95 – assainissement@loirelayonaubance.fr